



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MESURER
& AMÉLIORER LA QUALITÉ

RAPPORT

IQSS en HAD : Coordination de la prise en charge

Annexe au rapport complet

Résultats détaillés, par indicateur
Campagne 2022 - Données 2021

Source dossier patient

26 janvier 2023

Descriptif de la publication

Titre	IQSS en HAD : Coordination de la prise en charge Annexe au rapport complet Résultats détaillés, par indicateur Campagne 2022 - Données 2021 Source dossier patient
Méthode de travail	
Objectif(s)	Annexe au rapport complet : Résultats nationaux des mesures des indicateurs de qualité et de sécurité des soins en hospitalisation à domicile (HAD)
Cibles concernées	
Demandeur	
Promoteur(s)	Haute Autorité de santé (HAS)
Pilotage du projet	
Recherche documentaire	
Auteurs	
Validation	Version du 26 janvier 2023
Actualisation	
Autres formats	

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Haute Autorité de santé – Service communication et information
5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00
© Haute Autorité de santé – janvier 2023

Type de résultat	Sources
Ragroupement National	Données 2021

Résultats de l'établissement

Indicateur : Coordination de la prise en charge (COORD)

Dossiers pris en compte pour l'indicateur	
Dossiers évalués :	15810

Score de la coordination de la prise en charge en HAD

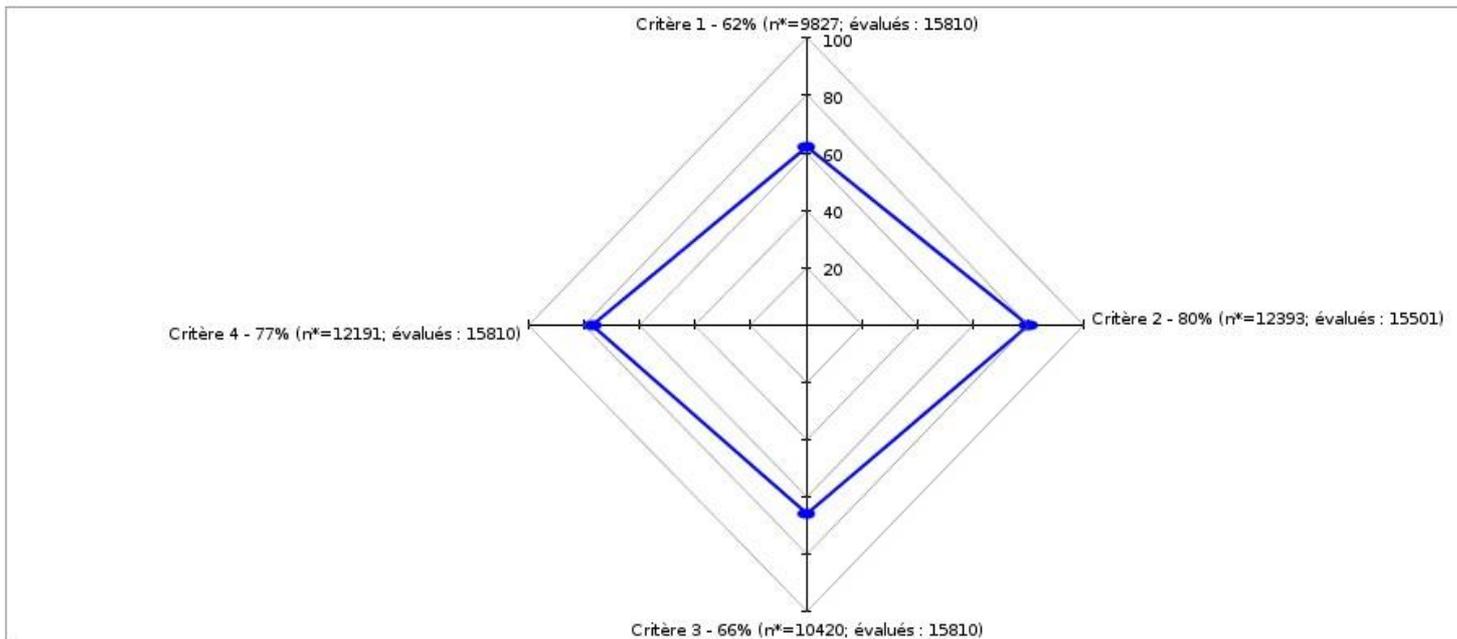
Résultat de l'indicateur	
Valeur	71
Intervalle de confiance à 95% :	[71 - 72]

La qualité de la coordination est d'autant plus grande que le score est proche de 100.

Autres caractéristiques statistiques du score :

Médiane = 75 Min = 0 Max = 100 Ecart-type = 27.41

Résultats détaillés par critère (4 critères composent le score)



(* n = nombre de dossiers conformes)

Critère 1: Protocole de soins renseigné, daté et information du médecin traitant

Critère 2: Organisation de la préparation et de l'administration du traitement médicamenteux (si applicable)

Critère 3: Réunion pluri-professionnelle au cours du séjour avec présence du médecin coordonnateur

Critère 4: Evaluation des moyens logistiques

Les éléments suivants doivent être retrouvés :

- Protocole de soins daté au plus tard dans les 7 jours suivant l'admission (entre la pré-admission et les 7 jours suivant l'admission)
- L'information du médecin traitant au sujet du protocole de soins
- L'identification des intervenants HAD ou libéral avec leur coordonnées (nom + prénom + adresse et/ou –téléphone)
- Pour chaque intervenant identifié :
 - Le type d'intervention
 - La fréquence/le rythme ou le nombre d'interventions



Causes de non conformité (*) parmi les dossiers pour lesquels le protocole de soins a été retrouvé

	Nb de dossiers
Total de la non conformité	
Protocole de soins non retrouvé	1224
Protocole de soins retrouvé mais avec au moins une cause de non-conformité :	4759
Causes de non conformité (*) parmi les dossiers pour lesquels le protocole de soins a été retrouvé	
Rédigé au-delà des 7 premiers jours ou non daté	419
Trace de l'information du médecin traitant non retrouvée	3431
Ne décrit pas les intervenants	1092
Ne précise pas pour chaque intervenant les interventions envisagées	180
Ne précise pas pour chaque intervenant la fréquence des interventions	602

(*) Un dossier peut avoir plusieurs causes de non-conformité.

Pour information

	Nb de dossiers
Le patient n'a pas déclaré de médecin traitant	168
Patiente hospitalisée pour une prise en charge en obstétrique	665

Critère 2: Organisation de la préparation et de l'administration du traitement médicamenteux (si applicable)

Nombre de dossiers évalués :15501

Les 2 éléments doivent être retrouvés :

- Nom/fonction ou entité du responsable de la préparation des médicaments
ET
- Nom/fonction ou entité du responsable de l'administration des médicaments



Dossiers non évalués

Nb de dossiers

Dossiers avec trace que le patient n'a pas de traitement médicamenteux à l'admission

309

Détails de la non-conformité

Nb de dossiers

Causes de non conformité (*)

Personne responsable de la préparation des médicaments non tracée

2668

Personne responsable de l'administration des médicaments non tracée

2511

(*) Un dossier peut avoir plusieurs causes de non-conformité.

Critère 3: Réunion pluri-professionnelle au cours du séjour avec présence du médecin coordonnateur

Nombre de dossiers évalués :15810

Les 3 éléments doivent être retrouvés :

- Trace d'une réunion pluri-professionnelle au moins une fois au cours du séjour ET
- Trace de la participation du médecin coordonnateur de l'HAD ET
- Pour les séjours > 30 jours, trace d'une deuxième réunion



Détails de la non-conformité

Nb de dossiers

Causes de non conformité (*)

Aucune réunion pluri-professionnelle n'a été organisée durant le séjour

3866

Absence de participation du médecin coordonnateur

1058

Pour les séjours > 30 jours, absence d'une deuxième réunion

546

(*) Un dossier peut avoir plusieurs causes de non-conformité.

Critère 4: Evaluation des moyens logistiques

Nombre de dossiers évalués :15810

Les 2 éléments doivent être retrouvés :

- Traçabilité de l'évaluation des moyens logistiques déjà en place ET
- Traçabilité de l'évaluation des moyens logistiques à mettre en place au domicile



Détails de la non-conformité

	Nb de dossiers
Causes de non conformité (*)	
Evaluation des moyens logistiques déjà en place non tracée	3258
Evaluation des moyens logistiques à mettre en place non tracée	2269

(*) Un dossier peut avoir plusieurs causes de non-conformité.

Retrouvez tous nos travaux sur
www.has-sante.fr

